

LUXEMBOURG, le 5 février 1986

**MINISTÈRE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

19-21, rue Goethe
1637 LUXEMBOURG

Réf.

Commission gouvernementale pour la Construction du
Monument GRANDE - DUCHESSE CHARLOTTE

Rapport de la séance du 28 janvier 1986

Présences : MM. Lex ROTH, Ministère d'Etat - Président
Gast GENGLER, Ministère des Affaires culturelles,
vice-président, secrétaire ;
Fernand SCHANEN, Fonctionnaire CEE; trésorier,
secrétaire adj.

MM. Roger HASTERT,	Maréchal de la Cour
Roland BALDAUFF,	Directeur adjoint de l'Administration des Bâtiments Publics ;
Edouard BARBEL,	Président de l' L.P.P.D.;
Ferd BESCH ,	Amicale des Anciens Combattants luxem- bourgeois 1940 - 45 ;
Corneille BRUCK,	Direction de la Caisse d'Epargne de l'Etat
Henri DELVAUX,	Vice-Président de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte;
Jean FLICK,	Direction des Travaux de la Ville de Luxembourg ;
Jean HORGER,	Service architecte-Direction -Ville de Luxembourg ;
Georges HEISBOURG,	Ambassadeur honoraire ;
Edmond ISRAEL,	Direction B.I.L. ;
Lucien KOHN,	Présidence du Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois ;
Emile KRIEPS,	Présidence de l'Amicale des Anciens Combat tants luxembourgeois 1940 - 45 ;
Albert LUCAS,	" UNIO'N " Luxembourg ;
Fernand PESCH ,	Ministère des Travaux Publics ;
Jos WEIRICH ,	Présidence E.F.Victimes du Nazisme ;

Excusés: MM. Constant GILLARDIN , Direct. Adm. des Bâtiments Publ.
Aloyse RATHS, Commissaire à la Résistance ;
J. Pierre OESTREICHER, Inspect. gén. Enseignement prim
Gilbert TRAUSCH, historien ; Centre Universitaire.
Marc SCHLOESSER, Ministère des Finances.

- La Commission prend connaissance de l' accord gouvernemental quant à l'emplacement définitif du Monument à construire: Place Saint-Maximin au quartier gouvernemental.
- Il est confirmé par ailleurs que S.A.R.le Grand-Duc a marqué Son accord total à ce choix.

Le Souverain a fait connaître Ses concepts et attentes quant au Monument à ériger :

Son Altesse Royale préconise

- un monument figuratif représentant Son auguste Mère ,
- de voir ériger une statue en pied et
- la reproduction de l'auguste Défunte suivant des détails/documents photographiques et filmés de la période historique 1944-1950 .

Côté "souscription publique/ finances " la Commission prend acte

- = du montant de quelque 7 millions de francs réunis au 25.1.1986;
- = de l'accord des Ministres compétents pour le "FONDS CULTUREL NATIONAL" quant au principe que des dons/versements égaux ou supérieurs à 100.000 Flux peuvent être ordonnancés par le biais du Fonds. Ces montants restent placés pendant un mois au Fonds culturel national, avant d'être virés au compte près de la Caisse d'Epargne de l'Etat.

La Commission, et plus précisément une sous-commission ad hoc, étudier les possibilités qu'ont certaines de nos Ambassades à l'étranger (F, B, Etats-Unis d'Amérique) de contacter et de sensibiliser les communautés luxembourgeoises des pays-hôtes en vue l'établissement de listes de souscription.

Monsieur le Directeur des P.T.T. a marqué son accord en ce concerne le dépôt de formules versements/virements particulières dans les principaux bureaux du pays, formules auxquelles rendront attentif des affiches de sensibilisation spéciales, représentant la Souveraine regrettée. Cette même opération sera réalisée aux agences de la Caisse d'Epargne de l'Etat , ainsi que dans certaines Banques.

Monsieur Henri DELVAUX informe la Commission que le Conseil de gestion de l'Oeuvre nationale de Secours Grande -Duchesse Charlott serait prêt à assurer les montants-prix en espèce à verser aux lauréats du Concours international; la Commission salue et accepte le principe de cette décision, tout en exprimant le souhait d'en analyser l'opportunité et les modalités possibles au moment, où davantage de détails techniques seront arrêtés ou connus (phase "réalisation").

Une première sous-commission s'occupera plus particulièrement de questions pratiques et des modalités en ce qui concerne les "finances" et la "Publicité-sensibilisation à la souscription". Elle se composera de MM. Lex ROTH- Fernand SCHANEN- Corneille BRUCK- Edmond ISRAEL- Emile KRIEPS- Albert LUCAS- (Gast GENGLER, suppléant).

Une autre "Sous-commission technique/artistique" doit s'occuper de l'élaboration du Cahier des charges régissant le concours international et des contacts à établir avec des spécialistes luxembourgeois pouvant garantir des connexions avec des artistes étrangers; en feront partie: MM. Lex ROTH -Gast GENGLER-Constant GILLARDIN- Jean HORGER- Roland BALDAUFF et Jean FLICK.

En matière "Concours public international" la Commission s'accorde sur les points ci-après :

-- Le concours sera "général" quant aux artistes luxembourgeois, "sur invitation" en ce qui concerne les participants étrangers, notamment belges, français, néerlandais et britanniques, - en principe deux artistes par nation. Quant aux contacts à avoir avec ceux-ci, la sous-commission et d'autres experts luxembourgeois, à contacter, s'informeront auprès de grands instituts culturels étrangers (des pays concernés), de même que chez les fédérations/groupements étrangers compétents pour savoir noms et coordonnées des meilleurs sculpteurs appelés à présenter des projets.

(Références à des "monuments-modèles" :Reine Wilhelmine (NL) Winston Churchill (GB et L).

Afin de permettre à tous les artistes de fournir des projets valables et répondant aux attentes exprimées - entendons une conception figurative classique- ,des documents visuels seront produits aux participants, à savoir :

- =# une sélection de photographies (de face, de profil, de 3/4 gauche et droite) en provenance des Archives de la Cour grand-ducale, des Archives de l'Etat, de la Bibliothèque nationale et du "Film scolaire"
- =# des extraits de films (sur cassettes-vidéo) compléteront la documentation aux artistes, devant notamment permettre l'étude de poses, de la démarche, du rayonnement personnel humain de la GRANDE DEFUNTE.
- =# des plans et photos, ainsi que des vues panoramiques filmées de la place et des constructions environnantes compléteront par ailleurs cette documentation.

Détails techniques concernant le concours international:

- le jury du concours sera international également, se composant d'experts en matière d'art et d'urbanisme.
- Pour le choix d'artistes étrangers, la Commission s'orientera sur l'avis d'experts d'art étrangers plutôt que de passer par nos ambassades concernées.
- La Commission essaiera d'avoir une documentation précise sur des oeuvres d'art similaires, exécutées à l'étranger, documentation en provenance notamment de grands instituts culturels français, britanniques, belges et néerlandais.

La Commission s'accorde sur les voeux personnels de SAR le Grand-Duc quant à la configuration du monument.

Pour la Commission,
Le Secrétaire,

